

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE



2020 2030

Aubigny-Les Clouzeaux
Dompierre-sur-Yon
Fougeré
La Chaize-le-Vicomte
La Ferrière
La Roche-sur-Yon
Landeronde
Le Tablier
Mouilleron-le-Captif
Nesmy
Rives de l'Yon
Thorigny
Venansault

Édition 2024

Un projet de territoire : au service des Agglo-Yonnais

L'année 2024 a été marquée par une dynamique collective sans précédent, et je suis fier de vous présenter aujourd'hui le Projet de Territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération. Ce document reflète notre engagement commun à tracer les grandes lignes de l'avenir pour les 13 communes qui composent notre agglomération, et à répondre aux défis stratégiques qui se présentent à nous.

Plus que jamais, notre agglomération a su démontrer sa capacité à s'adapter, à innover, et à placer les besoins de ses 100 000 habitants au cœur de ses actions. En construisant ce projet, les élus et les maires de nos communes, forts d'une vision partagée, ont permis d'apporter des solutions concrètes et adaptées aux attentes locales. Ce travail collectif est la clé de notre réussite et de notre engagement face aux défis à venir.

Trois axes prioritaires structurent notre démarche :

- **Renforcer notre économie locale**, en stimulant la création d'emplois, en soutenant l'innovation et en favorisant l'essor de l'enseignement supérieur.
- **Garantir des services publics de qualité pour toutes et tous**, en répondant aux enjeux de santé, de solidarité et de cohésion sociale.
- **Répondre aux défis environnementaux**, en initiant des actions durables tout en accompagnant les habitants vers les changements nécessaires.

L'élaboration de ce projet a été rendue possible grâce à une gouvernance de proximité, où chaque décision a été prise en concertation avec le Conseil de développement. Cette démarche participative, fidèle à nos principes depuis 2014, nous a permis de définir et de mettre en œuvre des politiques publiques au plus proche de vos attentes. La voix des Agglo-Yonnaises et Agglo-Yonnais est et restera essentielle dans la définition des orientations qui guideront notre avenir commun.

Je tiens particulièrement à remercier Alexandra Gaboriau et Thierry Ganachaud - Vice-Présidents de l'Agglomération, pour leur implication dans ce projet de territoire. Leur engagement auprès de leurs collègues élus a permis de structurer une vision ambitieuse et réaliste pour notre territoire.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble des élus, des agents et des partenaires qui, par leur mobilisation et leur dévouement, contribuent chaque jour à rendre possible la mise en œuvre de ce projet.

Ensemble, continuons à bâtir un territoire solidaire et durable, au service de notre belle agglomération.

Luc BOUARD,
Maire de La Roche-sur-Yon,
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération,
Conseiller départemental de la Vendée.

Diagnostic du territoire.....	4
Une vision commune pour le territoire.....	8
Une démarche participative et partagée.....	9
Un projet structuré autour de 4 grands axes.....	10
AXE 1	
L'Agglo capitale économique, innovante et attractive.....	11
AXE 2	
L'Agglo capitale du bien-être à tous les âges, facile à vivre.....	14
AXE 3	
L'Agglo capitale de la transition écologique.....	17
AXE 4	
L'Agglo capitale à organiser toutes les échelles.....	20
Annexes.....	23

Diagnostic du territoire

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

4 ménages sur 10

- (1 ménage = 1 logement occupé)
sont composés d'une personne seule
- 18 000 personnes vivent seules, soit 20 % de la population aggro-yonnaise.
 - Environ 1/3 des personnes vivant seules ont au moins 65 ans.

3 ménages sur 10

- sont composés par une famille avec enfants (vivant au foyer)
- Dans 26 % des cas la famille est monoparentale.
 - Les ménages représentent 21 000 enfants et jeunes dont 21 % vivent en famille monoparentale.

98 300 habitants
au 1^{er} janvier 2021

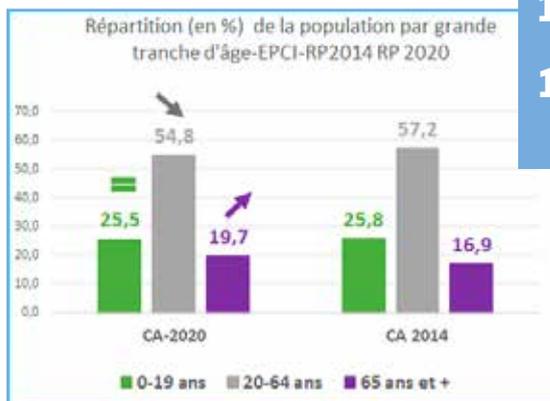
(population municipale publiée le 28/12/2023)
14 % de la population vendéenne

11 % des ménages aggro-yonnais vivent sous ce seuil de pauvreté

(Vendée : 9 % et Pays de la Loire : 11 %)

Densité moyenne de **197 hab/km²**

13 communes



1 Aggro-Yonnais sur 4 a moins de 20 ans

1 Aggro-Yonnais sur 5 a au moins 65 ans
1/3 d'entre eux vit seul.

Croissance **1,1 % / an** en moyenne depuis 2010 soit environ

+ 900 habitants / an

Mais, comme sur de nombreux territoires, un rythme de croissance qui s'est ralenti ces dernières années :
+ 0,6 % / an en moyenne sur 2015-2021 pour **+1,7 % / an** sur 2010-2015

SANTÉ



5 MSP (Maison de santé pluriprofessionnelle) :
3 à La Roche-sur-Yon, 1 à Mouilleron-le-Captif et 1 à Rives-de-l'Yon

1 CMS (Centre municipal de santé) à La Roche-sur-Yon
Le territoire fait partie de la CPTS Centre Vendée (Communauté professionnelle territorial de santé)



91 médecins généralistes et **161** médecins spécialistes installés sur le territoire

- **15** sages femmes
- **97** infirmiers
- **90** masseurs kinésithérapeutes
- **26** pharmacies

EMPLOI

56 000 emplois

- Une assez forte concentration d'emplois : **135 emplois pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur l'agglomération** (indicateur de concentration de l'emploi à 135,7)
- Un **taux d'activité des 15-64 ans à 75 %** (actifs parmi les 15-64 ans) et un **taux d'emploi à 67 %** (actifs ayant un emploi parmi les 15-64 ans)

9 700 établissements actifs

toutes activités confondues début 2024

57 zones d'activités économiques

regroupent 1 720 établissements actifs début 2024 sur 1 110 ha.

3 600 demandeurs d'emploi de catégorie A (=à la recherche d'un emploi et sans activité même réduite au cours du mois) fin juin 2024,

- Globalement en baisse sur les 4 dernières années
- **18 % ont moins de 26 ans et 28 % ont au moins 50 ans** (respectivement 16 % et 33 % sur ensemble Vendée)
- **23 % sont bénéficiaires du RSA** (Vendée : 16 %)
- **55 % sont indemnisés** (Vendée : 63 %)
- **35 % sont inscrits depuis plus d'un an** (Vendée : 35 %)



LOGEMENT

49 000 logements sur l'Agglomération
8 044 logements sociaux

Logements sociaux
(dont 85 % à La Roche-sur-Yon)
soit 1/3 du parc social vendéen

20,6%
des résidences principales

Taux d'occupation des logements en résidence principale

92%

5 % sont des logements dits vacants et 3 % sont des résidences secondaires - logements occasionnels.

Logements individuels (en dehors de toutes co-propriétés)

70% des logements

- Une majorité de grands logements : **17 % de T1-T2, 18 % de T3 et 65 % de T4 et +**

- Environ **20 %** des logements ont été bâtis il y a moins d'une douzaine d'années

- **6 ménages sur 10** sont propriétaires occupants de leur logement

- Environ **9 400 logements** comptabilisés au titre de la loi SRU

- Un peu plus d'un millier de logements (1 070) ont moins de 10 ans (soit 13 % du parc social agglomeronnais) dont une moitié environ moins de 5 ans (560).

- Une majorité de logements collectifs (75 %) mais davantage de logements individuels parmi les logements sociaux récents (parc social de moins de 5 ans collectif à 65 %).

- Davantage de petits logements que sur le reste du parc (32 % de T1-T2, 41 % de T3 et 27 % de T4 et +) et davantage encore parmi les logements sociaux récents de moins de 5 ans (35 % de T1-T2, 45 % de T3 et 20 % de T4 et +).

- Une vacance faible sur le parc social 4 % dont la moitié depuis plus de 3 mois ; 9 % des logements sociaux ont changé d'occupants au cours de l'année 2022.

- Un loyer moyen au m² à **5,41 € en 2023** pour 5,50 € sur l'ensemble du parc social vendéen.

SENIORS

Parmi les 19 000 seniors de 65 ans et + vivant à domicile :

- **5 800 vivent seuls soit 30 %** dont 2 100 environ ont 80 ans.
- **42 % des seniors de 80 ans et +** vivant à domicile y sont seuls.
- **Un ratio aidants / aidés estimé à 6,4** (nombre de personnes des 50-64 ans pour 1 personne de 85 ans et +) pour respectivement 5,1 et 5,4 pour l'ensemble de la Vendée et l'ensemble des Pays de la Loire.
- **904 personnes sont bénéficiaires au 31 décembre 2023 de l'APA à domicile** (Allocation perte d'autonomie pour les personnes ayant un score GIR inférieur à 5).
Parmi ces bénéficiaires, 68 % (617 personnes) ont un score GIR à 4 (ce qui correspond au plus faible score donnant droit à l'APA).



● **1 007 places en hébergement collectif permanents** dont **699 en EHPAD transférés au CIAS** (Centre intercommunal d'action sociale) **depuis le 1^{er} janvier 2024 ; 32 places en hébergement temporaire.**

● **Un taux d'équipement collectif permanent sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération d'environ 130 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et +**

● **Une offre importante de services d'aide à domicile** (Cf. schéma gérontologique 2023-2026)

ÉDUCATION

27 établissements d'accueil du jeune enfants (multi-accueil, crèche collective, micro-crèches) pour un total de 800 places d'accueil collectif en 2022

3 000 enfants de moins de 3 ans dont presque 7 sur 10 vivent dans un foyer où les parents ont un emploi (les 2 parents si couple ou le parent si foyer monoparental)

52 établissements d'enseignement du 1^{er} degré (maternel et élémentaire, dont 30 établissements publics) pour un total 9 160 élèves dont 63 % dans le secteur public (5 850 élèves). 35 % sont en maternelle et 65 % en élémentaire, pour un total de 401 classes ouvertes (rentrée scolaire 2022)

13 établissements d'enseignement du second degré : 7 collèges et 6 lycées, pour un total respectivement de 4 500 collégiens et 4 800 lycéens dont 53 % dans le secteur public, en collège comme en lycée (rentrée 2021)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un pôle d'enseignement supérieur en plein développement :

La Roche-sur-Yon Agglomération compte **8 340 étudiants** (hors formations continues), qui sont formés dans ses **29 établissements** avec une offre de **174 formations supérieures.**



- **8 340 étudiants** (135 000 étudiants à l'échelle de la Région des Pays de la Loire). En 7 ans, le nombre d'étudiants a augmenté de 54 %. +310 étudiants sur cette rentrée.
- **Plus de 3 300 alternants soit 39 % des étudiants yonnais.**
- **46 % des étudiants yonnais ne sont pas originaires de Vendée.**
- **Environ 25 % des étudiants bénéficient d'une bourse.**
- **90 étudiants internationaux et 550 étudiants en mobilité sortante (nouvel indicateur).**
- **53 % de la population étudiante yonnaise est féminine.**
- **29 établissements dont 16 publics** (regroupant 42 % des effectifs étudiants) **et 13 privés** (composé de 58 % des effectifs étudiants).
- **Une vingtaine de nouvelles formations** sont en préparation pour la rentrée 2024. Les trois quart d'entre elles sont programmées en alternance.

FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS**+ Positionnement géographique et stratégique**

- Un territoire situé au cœur du département de la Vendée.
- Une parfaite accessibilité routière (réseau dense et de qualité), ferroviaire, et aérienne...
- Services administratifs, équipements culturels et sportifs de la capitale vendéenne.

+ Dynamique démographique

- Un territoire démographiquement très dynamique
- 1^{ère} communauté d'agglomération du département avec presque 100 000 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2021 publiée le 28 décembre 2023 : 98 300).
- Une ville centre : La Roche-sur-Yon qui se place parmi les villes moyennes du Grand Ouest les plus dynamiques démographiquement et la couronne yonnaise des 12 communes périphériques globalement en forte croissance.
- Croissance démographique : un solde migratoire moteur principal de la croissance démographique, témoignant de l'attractivité résidentielle du territoire et solde naturel en baisse mais qui reste positif.
- Mixité sociale et générationnelle.

+ Dynamique économique

- Un tissu d'entreprises de renommée nationale et internationale qui participe à l'attractivité économique du territoire.
- Un territoire innovant, qui contribue à la renommée du modèle économique vendéen, fort notamment de ses filières numérique et robotique.
- Le développement de l'enseignement supérieur dans le cadre du Schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, en adéquation avec les besoins des entreprises. Une présence étudiante importante.

+ Une transition écologique en cours

- Dynamisme démographique et économique, moteurs d'un développement territorial éco-responsable.
- Besoin de nouveaux équipements, logements, emplois et services en adéquation avec l'évolution des besoins des usagers.

- Démographie médicale : arrivée de nouveaux professionnels

- Une densité inférieure à la moyenne départementale.
- Une démographie médicale vieillissante avec 45 % des médecins âgés de plus de 60 ans.
- Le territoire est toujours repéré comme fragilisé.

- Pôles commerciaux de proximité en cours de redynamisation

- Des pôles commerciaux de proximité nombreux, mais en perte de vitalité, néanmoins des opérations de redynamisation du commerce de centre-ville et des centres bourg en cours.

- Démographie et part des seniors

- La population des seniors est très importante sur le territoire et poursuit son évolution à la hausse.
- Importance de la prise en compte des politiques de maintien à domicile et de traitement de la dépendance face au vieillissement et à la gérontocroissance.

Une vision commune pour le territoire



→ Rappel des orientations du projet de territoire 2020-2030, adopté mi-2019

Les grands axes du futur projet de territoire répondent à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. Ils prennent en compte des préoccupations émergées et partagées sur l'ensemble du territoire :

- › la raréfaction des ressources et la nécessaire poursuite de la coopération entre territoires,
- › la complémentarité et la solidarité entre les territoires,
- › le nécessaire maintien de la qualité et de la proximité des services et équipements,
- › une communication qui associe davantage les habitants à l'élaboration des projets communautaires.

Projet de territoire et des communes, c'est un document cadre que chacun peut s'approprier, adopter et faire vivre pour renforcer et faire rayonner l'identité aggro-yonnaise.

→ Mise à jour 2023 du projet de territoire 2020-2030

Un projet de territoire ré-interrogé par les nouvelles équipes municipales et communautaires, partagé et enrichi pour permettre à l'ensemble des élus, et notamment aux nouveaux élus, de se l'approprier, d'y apporter leur vision politique et de dégager des priorités pour les prochaines années.

- › Un projet de territoire fédérateur pour un avenir communautaire et porté par les élus pour le faire vivre localement.

Il permettra de relever les défis des prochaines années et d'engager ensemble, au niveau du territoire, les politiques publiques et actions qui conforteront demain la dynamique de notre territoire en termes de développement, unitaire et solidaire et d'attractivité.

→ Un projet à suivre...

Loin d'être une démarche figée, comme le confirme la démarche engagée en 2023, le projet de territoire, ambitieux et dynamique, se devra de suivre et d'accompagner toutes les mutations à venir en lien avec les évolutions du territoire et du contexte, tant local qu'extra-territorial ou réglementaire.

Un suivi annuel sera mis en place.

Une démarche participative et partagée

2020 2030

Édition 2024



... qui a mobilisé élus, services et forces vives du territoire pour une vision commune pour le territoire

Séminaire d'élus n°1
7 février 2023,
55 participants
"Partager le projet 2020-2030"
de 2019,
se l'approprier et dégager des priorités

Séminaire d'élus n°3
5 septembre 2023
46 participants
"Faire vivre le projet"
Identifier, organiser sa mise en œuvre au niveau communal.
Adapter la gouvernance communautaire en conséquence.

Projet revu et approuvé

Juillet 2019

Février 2023

Juin 2023

Septembre 2023

Décembre 2023

Mars 2024

Adoption du projet de territoire 2020-2030 en Conseil d'Agglomération

Séminaire d'élus n°2
28 juin 2023,
47 participants
"Enrichir le projet"

Séminaire d'élus n°4
20 décembre 2023
44 participants
Finalisation et échanges autour de l'avis consultatif porté par le conseil de développement de La Roche-sur-Yon Agglomération

Un projet structuré autour de 4 grands axes

AXE 1

L'AGGLO
CAPITALE
ÉCONOMIQUE,
INNOVANTE
ET ATTRACTIVE

AXE 2

L'AGGLO,
CAPITALE DU
BIEN ÊTRE À
TOUS LES ÂGES,
FACILE À VIVRE

Projet
de
territoire

AXE 3

L'AGGLO
CAPITALE DE
LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

AXE 4

L'AGGLO,
CAPITALE À
ORGANISER À
TOUTES LES
ÉCHELLES

AXE
TRANSVERSAL



AXE 1

2020
2030

Édition 2024

L'agglo, capitale économique, innovante et attractive

OBJECTIFS

1. **Attirer les entrepreneurs, les entreprises et les salariés** grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées s'appuyant sur un **nouveau modèle de Zones d'activité économique (ZAE) innovant**.
2. Partager notre vision d'un modèle économique alliant **performance et responsabilité sociétale et environnementale**.
3. **Soutenir localement** la création d'entreprises et d'emplois ainsi que la reprise d'entreprises, y compris agricoles.
4. Valoriser et promouvoir **l'économie locale des commerces et des services de proximité en centres-bourg et dans les quartiers** afin de renforcer leur attractivité.
5. Faire de La Roche-sur-Yon Agglomération **un territoire étudiant attractif et à taille humaine** pour faire de la **formation** et de **l'enseignement supérieur** un des moteurs de l'émergence de **nouveaux emplois** et de maintien des emplois actuels.
6. Faire de notre Agglo **une terre d'innovation**, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs.
7. Faire de l'Agglo **une destination touristique** dans une Vendée touristique.
8. Préserver notre agriculture et nos capacités de production par une **stratégie agricole communautaire**.
9. Faire de **l'économie sociale et solidaire** un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants.

PROJETS STRUCTURANTS

- › **Futur Parc Expo et nouvelle pépinière d'entreprises** sur la zone de La Malboire
- › **Nouvelle technopole Innovation**
- › **Schéma foncier de développement économique**
- › **Création d'un Office du commerce communautaire** dans le cadre du **Schéma de développement commercial communautaire**
- › **Schéma de développement commercial**
- › Mise en œuvre du **Schéma des vallées (création d'espaces de tourisme apaisé, hébergement insolite ...)**





→ PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DES ÉCHANGES

Pour un nouveau modèle de ZAE attractif :

- Des zones d'activité plus denses intégrant davantage de verticalisation des bâtiments d'activité face à une horizontalisation consommatrice d'espace.
- Des services mutualisés pour les entreprises et les salariés, des bureaux partagés intra et inter-entreprises, des stationnements partagés, organisés et plus denses.
- Une mixité de temps de vie possible par le couplage de lieux de travail, de lieux de loisirs et d'espaces verts, alors que la mixité emploi/habitat n'est pas à ce jour possible en ZAE.
- Des déplacements doux, des dessertes de transports en commun, du co-voiturage organisés pour se rendre dans les zones et à l'intérieur des zones.
- Des transports organisés entre territoires voisins en coopération sur des projets collectifs (ex : Territoire d'Industrie Vendée-Centre réunissant LRSY Agglomération, La CC du Pays des Achards et la CC Vie et Boulogne).
- Création d'une ZAE-pilote nouvelle génération (démonstrateur).

Cf. schéma foncier de développement économique

Pour La Roche-sur-Yon Agglomération, destination touristique à développer :

Il s'agira de favoriser un développement touristique raisonné et tenant compte de la capacité d'hébergement du territoire et de son évolution.

Cf. schéma foncier de développement économique

Concernant la reprise d'entreprises : le renouvellement des générations agricoles est un enjeu fort.

Parallèlement au recul des effectifs, la population de chefs d'exploitation vieillit (âge moyen des chefs d'exploitation vendéens en 2019 : 48 ans avec 50 % des chefs d'exploitation ayant plus de 50 ans et 30 % plus de 55 ans - Source : Chambre d'Agriculture de Vendée). Le vieillissement de la population agricole renforce l'importance de l'enjeu du renouvellement des générations en agriculture.

Pour une ville étudiante attractive forte d'une offre de formation et d'enseignement supérieur créatrice et soutien de l'emploi

- Une identité étudiante locale qui fédère les étudiants, à inventer.
- Un cadre de vie attractif et de qualité pour attirer les étudiants et retenir les jeunes diplômés et les jeunes actifs : se loger, un levier de 1^{re} importance mais aussi, se nourrir, se déplacer, se soigner, se distraire, faire du sport, se cultiver...
- Mettre en place un observatoire du logement étudiant.
- Autre levier d'importance : une insertion professionnelle des diplômés possible et reconnue afin de permettre aux jeunes actifs de s'installer sur le territoire.
- Une identité en enseignement supérieur affirmée :
 - la formation et l'enseignement supérieur comme source d'innovation et de richesse pour le monde de l'entreprise
 - une offre de formation sur des filières phares (média, énergie, santé ++), des métiers d'avenir (numérique, robotique), métiers d'art
 - une offre de formation tout au long de la vie : de l'enseignement supérieur à la formation continue en passant par l'alternance.

Cf. SLESRI (Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) et PLH (Plan Local de l'Habitat 2023-2028)

QUELQUES MOTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

(voir avis dans son intégralité en annexe 2)

- ✓ Le **PLUI** est pour le Conseil de développement un **élément important pour les ZAE** et doit être **innovant et intégrant la réutilisation des friches industrielles tout autant que la question des transports en commun** pour s'y rendre ou y circuler.
- ✓ Pour développer le « territoire étudiant » il faut **garder des filières performantes par une coopération avec les entreprises et la recherche et en développant l'apprentissage et l'accueil facilité des étudiants.**
- ✓ **Deux aspects forgent l'attractivité du territoire c'est la Coopération et les services publics de chef-lieu** qui favorisent grandement l'emploi. La création future de la technopole et de l'office communautaire du commerce y contribuera aussi.
- ✓ **L'activité touristique doit s'inscrire dans un périmètre plus large que celui de l'Agglomération** en collaboration avec d'autres territoires.

→ PROJETS ET ACTIONS EN COURS OU À VENIR AU SEIN DES COMMUNES

AXE 1 : L'AGGLO CAPITALE ÉCONOMIQUE, INNOVANTE ET ATTRACTIVE	
AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de l'Îlot commercial d'Aubigny : consolidation du commerce de proximité en centre-ville
LA CHAIZE-LE-VICOMTE	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du bâtiment La Bergerie • Accueil de l'outil en mains • Politique publique jeunesse et découverte des métiers
DOMPIERRE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'offre commerciale en centralité (nouveaux commerces, marché le mercredi et dimanche) et des zones d'activités économiques • Création de nouvelles cellules commerciales en lien avec des opérations d'habitat en centre-bourg
LA FERRIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de logements : ZAC, lotissements communaux
FOUGERÉ	
LANDERONDE	<ul style="list-style-type: none"> • ZA de La Grolle : Oryon, nouvelles installations • Accueil de nouveau commerçants et service
MOUILLERON-LE-CAPTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de tiers lieux à Beaupuy • Cheminements doux : liaison Mouilleron-ZAC de Beaupuy 1-2-3-4 • Habitat : Domaine des Artistes
NESMY	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un espace commercial avec logements (en Centre Bourg)
RIVES DE L'YON	
LA ROCHE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Création du Pole Technopolitain de la Malboire : associant des entreprises d'ingénierie à des organismes de formation autour du campus robotique ; développement de cette zone par le déplacement de la pépinière d'entreprises, la construction d'un nouveau parc des expositions et l'installation d'un pole services (hôtellerie, restauration...) • Développement de nouvelles formations supérieures du Conservatoire Nationale des Arts et Métiers (CNAM) • Développement des capacités d'accueil de l'IUT: réfection et réaménagement des équipements, remplacement des préfabriqués
LE TABLIER	<ul style="list-style-type: none"> • Effectué : création d'un café-épicerie
THORIGNY	
VENANSAULT	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du Centre-Bourg : fin du projet en décembre 2025



AXE 2

L'Agglo, capitale du bien être à tous les âges, facile à vivre

OBJECTIFS

1. Systématiser la **dimension intergénérationnelle**, garante de la mixité et de la convivialité, dans tous nos projets pour qu'elle **imprègne le quotidien de chacun** : espaces publics et temps de vie intergénérationnels, habitat intergénérationnel.
2. Poursuivre le **développement d'une offre de logement diversifiée** pour assurer la **fluidité du parcours résidentiel** des habitants tout au long de la vie : étudiants et jeunes actifs décohabitants, primo-accédants, primo-arrivants, familles avec enfants, logements sociaux, personnes vieillissantes, personnes âgées dépendantes.
3. Imaginer le **logement de demain** au regard du changement climatique, de la transition écologique et du phénomène général de vieillissement des populations.
4. Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des **solidarités et de la cohésion sociale**
5. Adapter notre Agglo au **grand-âge** et à la **dépendance** dans tous les domaines de la vie.
6. Garantir **l'égalité des chances entre jeunes** et lutter contre les **déséquilibres territoriaux et sociaux**
7. Disposer d'une **offre d'accueil de la petite enfance adaptée** à chaque situation quand le besoin est là, et, **portée par un maillage de l'ensemble du territoire**, pour l'accompagnement à la parentalité.
8. Faire de la **santé** une priorité transversale au cœur des préoccupations de l'Agglomération.
9. Travailler sur **l'attractivité** du territoire pour une **offre de santé déployée à l'échelle agglo**, en concertation avec l'ARS (Agence régionale de santé) et la CPTS Centre-Vendée (Communauté professionnelle territoriale de santé).
10. **Pour une mobilité du quotidien décarbonée**, réinventer cette mobilité pour offrir le choix à chacun de **moins prendre sa voiture** avec une **démobilité**, de **nouveaux modes de déplacement automobiles** (co-voiturage, auto-partage, véhicules plus petits...), une **adaptation du monde du travail à l'organisation des transports en commun et inversement**, et la remise en service de **dessertes ferroviaires locales**.
11. Préserver et garantir **des cœurs de bourg et de quartiers vivants, naturels et conviviaux, attractifs et faciles à vivre**
12. **Maîtriser l'étalement urbain** par une offre de logements adaptés et de qualité au regard de l'objectif ZAN 2050 (Zéro artificialisation nette)
13. **Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion** en veillant à une cohérence d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.
14. Garantir un **accès large aux sports**, à la **culture** et aux **loisirs** comme moteur de la cohésion sociale.
15. Poursuivre la réflexion sur le sport de haut-niveau et la pertinence ou non d'en faire une priorité.
16. Devenir un **territoire de l'engagement** de chacun (associations, entreprises, collectifs...) en trouvant les **leviers pour le valoriser** et redynamiser **l'engagement bénévole**.

PROJETS STRUCTURANTS

- › Création du **CIAS** (Centre intercommunal d'action sociale) **et transfert des EHPAD à l'Agglomération au 1^{er} janvier 2024**
- › Mise en œuvre du **schéma gérontologique 2023-2026**
- › Démarche labellisée **VADA** (Ville Amie des Aînés), initialement sur la ville de La Roche-sur-Yon, étendue à l'échelle de l'agglomération.
- › **CTG 2023-2026** (Convention territoriale globale) : convention de partenariat entre la Caf et LRSY Agglomération, démarche pour construire et mettre en œuvre un projet social sur le territoire. **6 thématiques** (Petite enfance-Enfance-Jeunesse-Parentalité-Animation de la vie sociale-Accès aux droits et inclusion numérique et des actions transversales – 35 actions).
- › Projet de **CLS** (Contrat local de santé) à l'échelle intercommunale.
- › Poursuite du déploiement du **schéma de liaisons douces**
- › **Nouvelle DSP** (Délégation de service public) **Transports** en 2024
- › Amplification du **PDIE** (Plan de déplacement inter-entreprises)
- › **PLUI** (Plan local de l'urbanisme intercommunal) à horizon 2027
- › **PLH** (Plan local de l'habitat) 2023-2028

→ PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DES ÉCHANGES

Temps de vie intergénérationnels à imaginer :

- réfléchir à des moments d'ouverture aux aînés des restaurants scolaires pour des repas partagés avec les enfants ; proposer des lieux de rencontre identifiés pour des temps de rencontre intergénérationnels (crèches, écoles, EHPAD, résidences autonomie, médiathèques, espaces numériques, maisons de quartier, espaces de vie sociale...). Cf. *schéma gérontologique 2023-2026 et projet de tiers-lieu*

Habitat :

- **Habitat intergénérationnel** : développer une offre diversifiée (colocation, cohabitation, résidences autonomie ou services intergénérationnels)
- Ne pas favoriser un type d'habitat mais avoir **une offre diversifiée**
- **Habitat isolé en milieu rural** : intégrer la problématique de leur desserte par les transports en commun.
- **Habitat des seniors**, leur **parcours résidentiel s'inscrit sur un continuum** avec "une solution disponible pour chacun selon ses besoins" :
 - maintien à domicile à encourager par l'aide et l'accompagnement au quotidien, les visites de courtoisie et inversement la participation à des activités collectives couplée avec une mobilité solidaire et des EHPAD ouverts sur l'extérieur,
 - accompagnement des aidants avec des permanences d'accueil maillant le territoire,
 - une offre de logements dits intermédiaires : résidences autonomie, résidences intergénérationnelles, co-locations, logements locatifs en centre-ville/centre-bourg,

Cf. *schéma gérontologique 2023-2026 et PLH (Programme Local de l'Habitat) 2023-2026*

Santé :

sensibiliser les populations pour envisager l'offre de santé à l'échelle de l'agglomération (vs offre communale), informer sur l'offre de téléconsultation. Cf. *Projet de CLS (Contrat Local de Santé) intercommunal*

Sport :

l'enjeu du sport de haut-niveau ? Les élus se sont interrogés et souhaitent **poursuivre la réflexion** sur ce sujet en veillant à ne pas opposer sport amateur et sport de haut-niveau, en prenant en compte les incidences financières.

QUELQUES MOTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

(voir avis dans son intégralité en annexe 2)

- ✓ **Au nom de l'intercommunalité, fédérée par son projet de territoire**, il semble important de réfléchir et de voir **comment atteindre un niveau de service comparable et équitable pour tous les habitants dans tous les domaines relevant de l'agglomération**, avec des communes « libres de coopérer entre elles » et de garantir une solidarité entre les communes.
- ✓ Sur le social et sociétal il faut **renforcer et fluidifier l'information, la communication, la sensibilisation des citoyens et les parcours**.
- ✓ Le **sport de haut niveau** doit conforter le lien social mais **ne peut se faire au détriment du sport de masse**.
- ✓ La **mise en place d'un Observatoire des mobilités** permettrait de travailler à une mobilité du quotidien décarbonée.

→ PROJETS ET ACTIONS EN COURS OU À VENIR AU SEIN DES COMMUNES

AXE 2 : L'AGGLO CAPITALE DU BIEN ETRE A TOUS LES AGES, FACILE À VIVRE	
AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des professionnels de santé – Maison de Santé • « Citoyens Associés » pour développer la commune en concertation avec les habitants
LA CHAIZE-LE-VICOMTE	<ul style="list-style-type: none"> • Lotissement du caillou 3 prévoyant la création de logements inclusifs permettant, sur l'ensemble du lotissement, une mixité générationnelle • Création du nouveau centre de loisirs permettant d'augmenter la capacité d'accueil
DOMPIERRE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison de santé, création de logements sociaux • Réhabilitation de l'ancien EHPAD, création de logements séniors/ intergénérationnels
LA FERRIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de logements : ZAC, lotissements communaux • EHPAD
FOUGERÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la salle polyvalente
LANDERONDE	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de nouveaux équipements Jeunesse : centre de loisirs, club ados • Construction d'une maison de santé • Réhabilitation du centre bourg
MOUILLERON-LE-CAPTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins sociaux / Espace de vie sociale • Rénovation rue de la Chauffetière • Habitat : Domaine des Artistes
NESMY	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de l'école publique Saint-Exupéry • Effectué : rénovation de l'église • Construction d'une salle polyvalente • Création d'espaces de loisirs, création d'une salle de tennis de table
RIVES DE L'YON	
LA ROCHE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORT : requalification des locaux du lycée St Joseph, création de logements sociaux (rue Foch), PRIR Vigneaux-roses, rénovation et construction de logements familiaux, seniors et étudiants (Site Engie, rue République) • Requalification de l'espace public : PRIR vigne aux roses (parc urbain, nouvelles voies de désenclavement, deux sentiers piétons), jardins de la mairie et des ses abords, valorisation des abords ouest du cœur de ville rue Salengro intégration de nouveaux usages, embellissements • Poursuite de la démarche Ville Amie des Aînés (VADA) et réflexion sur l'inclusion numérique
LE TABLIER	<ul style="list-style-type: none"> • Construction de 8 maisons intergénérationnelles
THORIGNY	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveau accueil de loisirs et périscolaire • Rénovation de la mairie / médiathèque
VENANSAULT	<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de vie des aînés : programmation sur plusieurs années



AXE 3

2020
2030

Édition 2024

L'agglo, capitale de la transition écologique

OBJECTIFS

1. Habiter un territoire **sobre en énergie, soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, producteur d'énergies renouvelables** et engagé dans la transition énergétique.
2. **Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables pour réduire notre volume de déchets**, autant que faire se peut, et **minimiser ainsi l'enfouissement**.
3. **Préserver nos ressources en eau** en réduisant les prélèvements, en sensibilisant les populations (habitants et entreprises) et en veillant au maintien de sa qualité.
4. **Bien nourrir** notre population par une **alimentation de qualité et de proximité, favorisant la souveraineté alimentaire** du territoire.
5. **Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels** par l'identification, la préservation et la régulation des espèces, la protection des espaces naturels, des habitats et des corridors et le développement du Conservatoire botanique.
6. **Végétaliser les espaces publics pour adapter nos communes au réchauffement climatique** (voiries, cours d'écoles, d'EHPAD et autres espaces publics...)
7. **Intégrer les objectifs du GIEC régional** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat).

PROJETS STRUCTURANTS

- › **Déclinaison du PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) approuvé en septembre 2022 - **55 actions**
- › **Elaboration du PAT** (Plan Alimentaire Territorial), déclinaison du PCAET sur le volet alimentaire
- › **COT** (Contrat d'Objectifs Territorial), déclinaison du PCAET sur le volet **énergies renouvelables**
- › **Création de la STEP** (STation d'EPuration)
- › **Plan 100 000 arbres**
- › **Poursuite du développement du schéma des liaisons douces**
- › **Programme TEN** (Territoire Engagés pour la Nature), outil de cartographie des zones d'intérêt pour la biodiversité
- › **Projet de schéma directeur de la collecte des déchets**
- › **Projet de schéma désimperméabilisation des espaces publics**
- › **Projet de schéma des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables**
- › **Projet AMI** (Appel à Manifestation d'Intérêt) **IRVE** (Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique). (projet porté par le SYDEV)





PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DES ÉCHANGES

Pour la réduction des déchets, de nombreuses propositions émises :

- Réduire les biodéchets, créer des zones de compostage communales
- Créer des vergers collectifs
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Réduire les emballages en agissant sur différents axes : s'attaquer à la source (industrie), sensibiliser la population pour faire évoluer les comportements, développer le vrac dans le respect de la réglementation sur l'hygiène, réintroduire des contenants réutilisables, rétablir les consignes, développer les éco-emballages.
- Valoriser les déchets en tant que ressource.

Cf. PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) PAT (Plan Alimentaire Territorial) et projet de schéma directeur de la collecte des déchets

- Développer la méthanisation

Pour assurer la souveraineté alimentaire du territoire :

- Soutenir et promouvoir la production locale, favoriser les circuits courts du producteur au vendeur sans exclure les grandes surfaces qui de plus en plus développent aussi des partenariats locaux.
- Penser local y compris dans le domaine de la commande publique tout en respectant le code des marchés publics.

Cf. PAT (Plan Alimentaire Territorial)

Concernant le développement de la biodiversité :

Adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération au GIEC régional en 2023.

Pour adapter nos communes au réchauffement climatique par la végétalisation des espaces publics :

- repenser les centres villes/ centres bourgs,
- réserver des espaces de bio-corridors avec déclinaison et prescription dans le SCOT, informer,
- sensibiliser les populations pour faire évoluer les regards et les comportements.

Cf. schéma de désimperméabilisation et plan 100 000 arbres

QUELQUES MOTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

(voir avis dans son intégralité en annexe 2)

- ✓ **La méthanisation doit être pensée en lien avec une réflexion globale sur l'agriculture**, les modes de production alimentaires et l'acceptabilité sociale.
- ✓ **La préservation de l'eau est une priorité.**
- ✓ La **transition alimentaire** doit être **pensée** dans l'objectif de développer les **approvisionnements en circuits courts, avec une transition agricole. Le PAT** (projet alimentaire territorial) doit être un document stratégique majeur pour la réussite de ces objectifs.
- ✓ Il est nécessaire de **valoriser le patrimoine naturel** du territoire agglo-yonnais. **Le Potager Extraordinaire** est un **atout précieux pour la réussite de la notion de biodiversité cultivée et de diversité génétique.**
- ✓ Il faut **promouvoir et encourager les atlas de la biodiversité communaux.**

→ PROJETS ET ACTIONS EN COURS OU À VENIR AU SEIN DES COMMUNES

AXE 3 : L'AGGLO CAPITALE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	
AUBIGNY-LES CLOUZEAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Odette Roux, à Aubigny • Renaturation des cours d'école • Développement de mobilités douces
LA CHAIZE-LE-VICOMTE	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation de La Bergerie avec une réhabilitation énergétique d'un bâtiment public • Renaturation et désimperméabilisation de la place de l'étang Pirou et rechargement des berges
DOMPIERRE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation thermique de l'école élémentaire, création d'une liaison douce entre le centre et les zones d'activités • Poursuite du maillage de la commune en liaisons douces, végétalisation de la cour de l'école élémentaire, bilan carbone de la collectivité, rénovation du parc d'éclairage public
LA FERRIÈRE	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle culturel, mairie • Piste cyclable La Roche-sur-Yon à La Ferrière
FOUGERÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique de l'école publique et verdissement de la cour des écoles
LANDERONDE	<ul style="list-style-type: none"> • Végétalisation de la cour d'école • Réhabilitation du centre bourg
MOUILLERON-LE-CAPTIF	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation médiathèque La Récré • Rénovation du Parc Beaupuy • Rénovation énergétique restaurant scolaire • Cheminements doux : liaisons Mouilleron-La Roche via Michelière, Mouilleron- Zac de Beaupuy 1-2-3-4
NESMY	<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement du Foyer Laborit pour en faire un RS/ALSH • Aménagement de la place de l'église • Restauration du foyer des jeunes
RIVES DE L'YON	
LA ROCHE-SUR-YON	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique de groupes scolaires (Montjoie, Laënnec) • Création d'une liaison douce dans l'écoquartier de la Gare (Bd Leclerc) • Mise en œuvre de la stratégie parcs et jardins : créer un continuum à haute valeur végétale, mettre en valeur l'aspect culturel
LE TABLIER	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du café-épicerie avec une étude de consommation par les bâtiments municipaux
THORIGNY	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la mairie / médiathèque • Restructuration de l'ancien plan : préservation d'un espace naturel + volet pédagogique
VENANSAULT	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration de la zone verte : études en cours • Restructuration de la zone verte : phase travaux

AXE 4

L'Agglo, capitale à organiser à toutes les échelles

OBJECTIFS

1. Faire vivre la volonté **de coopération** entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun ; **adapter la gouvernance communautaire pour intégrer tous les élus au fonctionnement de l'Agglo.**
2. Renforcer le **rôle fédérateur et la dimension ressource de l'Agglo pour la coopération entre communes.**
3. Impliquer les habitants par une **démarche globale de participation** (ex dans le cadre du PCAET, de la STEP, des PLU/PLUI, du schéma gérontologique).
4. Poursuivre le développement de **coopérations efficaces avec les territoires voisins et s'ouvrir à l'international.**
5. Travailler à l'émergence d'une **identité agglo-yonnaise** à travers des **actions fédératrices.**
6. Promouvoir l'**identité et la notoriété** du territoire à l'échelle de l'Agglo, du département et au-delà.

PROJETS STRUCTURANTS

- › Révision de l'organisation des commissions communautaires, mise en œuvre fin 2023 (voir annexe 1)
- › Le schéma de mutualisation
- › Création du CIAS et transfert des EHPAD
- › Aménagement d'un nouvel Hôtel de Ville et d'Agglomération mutualisé
- › Installation du Conseil de développement
- › Territoire d'Industrie Vendée-Centre, en coopération avec la communauté de communes Vie et Boulogne et celle du Pays des Achards (ex d'actions : résidence hôtelière à vocation sociale pour hébergement temporaire de salariés, prolongement d'une ligne de bus agglo-yonnaise sur le territoire de la CC de Vie et Boulogne pour desservir la Zone d'Activités du Séjour)
- › La Recyclerie en coopération avec les communautés de communes de Vie et Boulogne et du Pays des Achards

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE PROJET DE TERRITOIRE AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE ET COMMUNAL ?

PISTES DE RÉFLEXION ISSUES DES ÉCHANGES :

4 axes de travail priorités

1- Développer une gouvernance participative, pour impliquer l'ensemble des élus, communaux et communautaires, des élus acteurs et remis au cœur de la décision :

3 niveaux de fonctionnement à considérer :

✓ **interne à l'agglo** (Président / Vice-Présidents / Bureau / Conseillers communautaires / services)

✓ **agglomération / communes** (maires et DGS)

✓ **interne aux communes** (concernant élus et services)

- Réorganisation des commissions communautaires et formation de groupes de travail thématiques
- Des initiatives communales présentées en agglo et inversement des dossiers agglo abordés dans les conseils municipaux

- Un élu communal référent par commission, élu rapporteur dans sa commune
- Des commissions décentralisées tournant dans les communes, des accès en visio proposés
- Des commissions aux horaires adaptés pour les élus en activité
- Envoi des ordres du jour et en retour des comptes-rendus et relevés de décision.
- Envoi à tous les maires et non seulement aux membres de la commission
- Des services de l'agglo moins présents dans le pilotage des commissions
- La formation des élus à développer.

2- Vers une identité du territoire et l'organisation d'un évènement fédérateur pour fédérer, promouvoir le territoire et amplifier sa notoriété

- Travailler sur une marque de territoire
- Permettre une identification visuelle des réalisations agglo et du projet de territoire, (logo)
- Le tourisme comme vecteur d'identité
- Permettre à tous de s'identifier comme agglo-yonnais à travers des équipes de sport de haut niveau
- Amplifier des évènements existants (Roche'n game, Joséphine...) Créer un évènement atypique et essayer de lui donner une envergure nationale
- Organiser un évènement sportif ou culturel fédérateur avec un même challenge au même moment dans toutes les communes, en y impliquant les jeunes.

3- Réfléchir à la possibilité d'approfondir, voire d'étendre les compétences développées par l'agglomération

- Médiathèques, évènements culturels?
- Equipements sportifs et culturels?
- Une/ Des équipes(s) de sport de haut-niveau, en complément de l'offre sportive tout public.

4- Quelle information, quelle communication à destination des habitants pour faire connaître ce niveau de collectivité, son rôle, ses compétences et in fine impliquer les habitants ?

- Des agents d'accueil dans les communes formés sur les compétences agglo
- Permanences agglo et points d'info numériques sur les projets et décisions de l'agglomération présents dans toutes les communes.
- Faire connaître, diffuser le projet de territoire, le rendre accessible en ligne
- Consulter régulièrement les habitants
- Faire évoluer Roche + : une tribune agglo plutôt que des tribunes des communes, rééquilibrer le contenu en termes d'actions agglo et d'actions communales. Un contenu concernant l'agglomération proposé par l'agglo aux communes pour leur magazine communal.
- Poursuivre la décentralisation d'évènements.

QUELQUES MOTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

(voir avis dans son intégralité en annexe 2)

- ✓ L'implication **citoyenne** est un **enjeu majeur**, Il s'agit de **faire « avec »** les habitants.
- ✓ Les **modalités de coopération entre les citoyens, les communes et intercommunalités** ne sont **pas suffisamment précisées**. Quelles seront-elles ? Quelles formes de concertation envisagée pour le PLUI ?
- ✓ Les **Assises** de quartiers de La Roche-sur-Yon pourraient être adaptées aux autres **communes**.
- ✓ Concernant l'**identité du territoire cela prendra du temps d'où l'intérêt de travailler avec les jeunes générations**.
- ✓ **L'identité possède deux dimensions : endogène et exogène**, traduisant l'appartenance à un territoire et la notoriété vis-à-vis de l'extérieur, **qu'il faut développer simultanément**.
- ✓ Il serait souhaitable d'avoir **dans chaque commune des conseillers, des agents, formés pour informer et orienter sur les compétences de l'Agglo**.

ANNEXES

- 1- L'organisation de la gouvernance Agglomération - septembre 2023
- 2- L'avis du Conseil de développement - novembre 2023

ORGANISATION GOUVERNANCE AGGLO SEPTEMBRE 2023

COMMISSIONS	ELUS		TITRES	DELEGATIONS
	Président de commission			
1	BOUARD Luc	GRELLIER Michelle	Président Bureau	Communication - Relations citoyennes Déléguée à la laïcité
2	DAVID Yannick		VP	Développement économique - Prospection économique - Relations avec les entreprises - Tourisme
3	FAVREAU Laurent		VP	Energies - Agriculture - Alimentation
4	AUBIN-SICARD Anne		VP	Transition Ecologique - Biodiversité - Eau - Assainissement - Climat
5	GODARD Jacky	DURAND Sylvie	VP Bureau	Ressources Humaines - Administration générale - Mutualisation Déléguée aux instances paritaires et aux relations avec les organisations syndicales
6	GANACHAUD Thierry	DURAND Patrick Malik ABDALLAH	VP Bureau Bureau	Aménagement du territoire - PLUi Délégué aux infrastructures communautaires Mobilités - Déplacements
7	GABORIAU Alexandra		VP	Gestion des Déchets : collecte, réduction des déchets, tri, valorisation
8	BELY David		VP	Politique Gérontologique
	MONTALETANG Sophie (vice-présidente)	LEBOEUF Angie	VP Bureau	CIAS Déléguée à la protection sociale, à la protection des populations et à la lutte contre les inégalités + conseil de Développement
9	GUIBERT Manuel		VP	Finances/Marchés - Relations internationales
10	RAYNAUD Françoise		VP	Emploi - Insertion professionnelle - Enseignement supérieur et professionnel
11	HERMOUET Christophe	SCHNEL Maximilien	VP Bureau	Culture - Equipements Sportifs Communautaires Délégué à l'action culturelle communautaire
12	PILLENIERE Annabelle		VP	Petite Enfance/Famille - Santé
13	LEFEBVRE Pierre	GILET François	VP Bureau	Habitat Délégué aux politiques d'hébergement (gens du voyage)

Démarche Projet de territoire 2020-2030 révisé 2023

AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT - Novembre 2023

Edition 2024

Conformément à l'article L 5211-10-1 du CGCT (Code général des Collectivités Territoriales), le conseil de développement a été saisi par courrier du Président de La Roche-sur-Yon Agglomération pour émettre son avis sur le Projet de territoire 2020-2030 approuvé initialement en 2019 et revu et enrichi en 2023. Son avis est consultatif.

Le Projet de territoire est le document préalable au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) lui-même document d'orientation dans le cadre de l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le projet de territoire est un document de cadrage politique.

Le conseil de développement a été saisi mi-septembre 2023 pour un avis à rendre pour mi-novembre. Il a organisé ses travaux compte-tenu de ces délais contraints.

Une 1^{re} séance plénière pour présenter le projet de territoire révisé et organiser le travail s'est tenue le 21 septembre 2023. 3 groupes de travail se sont constitués et réunis à 2 reprises les 5 et 17 octobre, suivies d'une seconde séance plénière le 24 octobre pour validation. Enfin, le bureau du conseil de développement réuni le 7 novembre 2023 s'est chargé de finaliser l'avis rendu.

Le conseil de développement pour rendre son avis s'est également appuyé sur ses différents travaux menés depuis 2021 dans le cadre de groupes de travail thématiques.

Le projet de territoire est organisé autour de 3 axes thématiques et 1 axe transversal. Chaque axe est décliné en grands objectifs, et, sur chaque axe, les élus ayant participé à sa démarche de révision 2023 ont identifié des priorités.

Le rendu du conseil de développement, outre quelques remarques d'ordre général, vient s'ancrer sur chaque axe et **le Conseil de développement souhaiterait que sur chaque axe, quelques éléments essentiels soient repris et intégrés dans le corps du document présentant le projet de territoire sous forme d'un encadré intitulé « L'avis du conseil de développement »,** alors que l'avis dans son intégralité pourra être consulté en annexe du projet de territoire.

REMARQUES GENERALES

- ✓ Bien que le projet de territoire soit un document de cadrage politique et non un document opérationnel déclinant objectifs opérationnels et programme d'actions, il apparaît au Conseil de développement que **certains objectifs généraux sont néanmoins « trop généraux », insuffisamment ancrés dans l'époque et dans le territoire aggro-yonnais. Ils gagneraient à être quelque peu précisés, exprimés de façon plus concrète et adaptée au territoire.** Certains objectifs correspondent davantage à des finalités, des valeurs qu'à des objectifs. Cela, de plus, faciliterait le suivi du projet de territoire et son bilan sous forme d'objectifs atteints, engagés ou non atteints.
- ✓ Sur de nombreux points, le conseil de développement tient à souligner que **le PLUi**, outil de planification pour atteindre les objectifs du projet de territoire, **devra prendre en compte les préoccupations et enjeux économiques, sociaux et environnementaux relevant de chaque axe thématique.**
- ✓ Au nom de l'intercommunalité, il nous semble important de réfléchir et de voir comment **atteindre un niveau de service comparable et équitable pour tous les habitants dans tous les domaines relevant de l'agglomération, avec des communes « libres de coopérer entre elles » et de garantir une solidarité entre les communes.**
- ✓ **Une priorité thématique supplémentaire pour le Conseil de développement : la vie du projet de territoire, son suivi, la place du conseil de développement dans son suivi**
 - **La question du suivi régulier du projet de territoire doit être abordée ;** alors qu'elle ne l'est pas du tout dans le projet de territoire tel que soumis à avis
 - **Le Conseil de développement souhaiterait y être associé :**
 - Organiser des **rencontres annuelles entre conseil communautaire et conseil de développement pour un bilan annuel du projet de territoire**
 - Chaque fois qu'un **projet structurant** pour le territoire se met en œuvre un **membre du Conseil de développement** pourrait y être **associé dès le début des réflexions.**

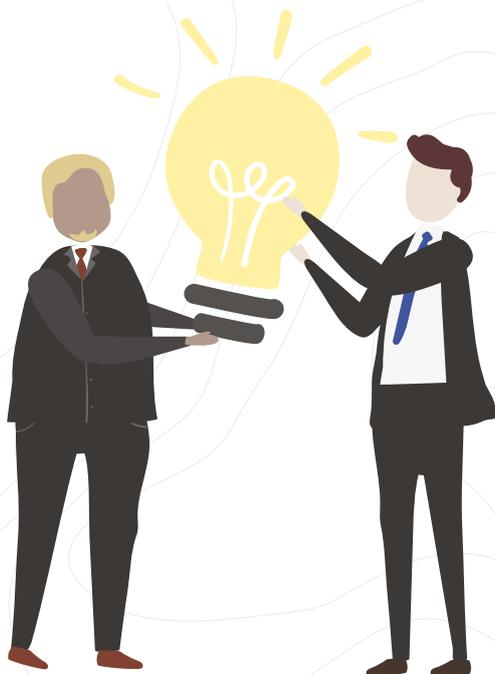
AXE-1 - L'AGGLO CAPITALE ÉCONOMIQUE, INNOVANTE ET ATTRACTIVE

OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE :

- 1.1. **Attirer les entrepreneurs, les entreprises et les salariés**, grâce à des conditions d'accueil et d'accompagnement adaptées s'appuyant sur un **nouveau modèle de Zone d'Activité Economique (ZAE) innovant**.
- 1.2. Partager notre vision d'un modèle économique alliant **performance et responsabilité sociale et environnementale**.
- 1.3. **Soutenir localement la création d'entreprises et d'emplois ainsi que la reprise d'entreprises, y compris agricoles**.
- 1.4. Valoriser et promouvoir **l'économie locale des commerces et des services de proximité en centres-bourg et dans les quartiers** afin de renforcer **leur attractivité**.
- 1.5. Faire de La Roche-sur-Yon Agglomération un **territoire étudiant attractif et à taille humaine** pour faire de la **formation** et de **l'enseignement supérieur** un des moteurs de l'émergence de **nouveaux emplois** et de maintien des emplois actuels.
- 1.6. Faire de notre Agglo **une terre d'innovation**, ouverte aux nouvelles filières et aux créateurs.
- 1.7. Faire de l'Agglo **une destination touristique raisonnée** dans une Vendée touristique.
- 1.8. Préserver **notre agriculture** et nos capacités de production.
- 1.9. Faire de **l'Economie Sociale et Solidaire** un des modèles économiques déterminants au service du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des habitants.

PRIORITÉS 2023 DES ÉLUS

- S'appuyer sur un nouveau modèle de Zone d'Activité Economique attractif
- La Ville/l'Agglo identifiée comme une ville étudiante attractive et à taille humaine
- Une économie locale valorisée, promue, soutenue
- Un développement touristique raisonné



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Concernant le nouveau modèle de ZAE (Zone d'Activités Economiques) à imaginer :

- ✓ **Le conseil de développement tient à souligner que le PLUi aura un rôle primordial concernant les ZAE**, leur localisation et leur implantation en proposant ou en imposant une réglementation.
- ✓ Par ailleurs, il est à noter qu'il n'est **pas question dans le projet de territoire de la réutilisation des friches industrielles**, alors que nous sommes en situation de réduction du foncier disponible... Comment faire ?
- ✓ Il pourrait être intéressant de **promouvoir des expériences abouties** offrant un nouveau modèle de ZAE innovant, expériences locales ou extérieures
- ✓ La question des mobilités ne concerne pas uniquement les déplacements doux à l'intérieur des ZAE, pour s'y rendre depuis le territoire aggro-yonnais ou depuis l'extérieur. Elle concerne aussi **la question des transports en commun**.

Concernant l'identification de la ville comme une ville étudiante attractive et à taille humaine :

- ✓ Autour de la question de l'identité de territoire, le conseil de développement s'interroge sur le fait que vouloir caractériser le territoire de « territoire étudiant etc. » soit vecteur d'une identité forte.

Concernant l'enseignement supérieur c'est avant tout le souci de **garder des filières performantes, développant toujours davantage la coopération avec les entreprises et la recherche, notamment via l'apprentissage**, y compris sur les filières longues, qui doit animer le territoire selon l'avis du conseil développement.

Néanmoins, l'offre d'enseignement supérieur et l'organisation de la vie étudiante dans toutes ses dimensions est bel et bien un facteur d'attractivité et le conseil de développement adhère à l'enjeu fort qu'est celui d'attirer des étudiants.

- ✓ Mais par ailleurs, **le conseil de développement souhaite attirer l'attention sur le fait que selon lui, un vecteur d'identité très fort sur le territoire aggro-yonnais est la « coopération »** avec les coopératives d'artisans, les coopératives agricoles, la CAVAC, les CUMAS, les réseaux divers dans le domaine culturel ou associatifs, l'Économie sociale et solidaire qui représente un poids non négligeable...
- ✓ Le conseil de développement souhaite ajouter que **l'attractivité du territoire** en matière d'emploi et d'offre de services est **également liée au poids**, notamment sur la ville-centre, **des services publics** (administratifs, sanitaires, médico-sociaux, sociaux, éducatifs ...) en raison de la position de centralité départementale de La Roche-sur-Yon.
- ✓ **Le conseil de développement se félicite par ailleurs de la création de la technopole et de l'office communautaire du commerce.**
- ✓ Enfin concernant **le développement d'un tourisme raisonné** en lien avec les capacités d'hébergement du territoire, le conseil de développement tient à souligner que l'activité touristique doit s'inscrire selon lui **dans un périmètre plus large que celui de l'Agglomération, en collaboration avec d'autres territoires**. Il serait intéressant d'utiliser notre capacité d'accueil pour accueillir des touristes au bénéfice de territoires proches à la capacité d'hébergement moins importante. **Des partenariats pourraient être envisagés** avec les territoires voisins.

AXE-2 - L'AGGLO CAPITALE, DU BIEN -ÊTRE A TOUS LES ÂGES, FACILE A VIVRE

OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE :

- 2.1. Systématiser la **dimension intergénérationnelle**, garante de la mixité et de la convivialité, dans tous nos projets pour qu'elle **imprègne le quotidien de chacun** : espaces publics et temps de vie intergénérationnels, habitat intergénérationnel.
- 2.2. Poursuivre le **développement d'une offre de logements diversifiée** pour assurer la **fluidité du parcours résidentiel** des habitants tout au long de la vie : étudiants et jeunes actifs décohabitants, primo-accédants, primo-arrivants, familles avec enfants, logements sociaux, personnes vieillissantes, personnes âgées dépendantes.
- 2.3. Imaginer le **logement de demain** au regard du changement climatique, de la transition écologique et du phénomène général de vieillissement des populations.
- 2.4. Réaffirmer nos valeurs d'entraide et de coopération au nom des **solidarités** et de la **cohésion sociale**
- 2.5. Adapter notre Agglo au **grand-âge** et à la **dépendance** dans tous les domaines de la vie.
- 2.6. Garantir **l'égalité des chances entre jeunes** et lutter contre les **déséquilibres territoriaux et sociaux**
- 2.7. Disposer d'une **offre d'accueil de la Petite Enfance** adaptée, à chaque situation quand le besoin est là, et, **portée par un maillage de l'ensemble du territoire**, pour l'accompagnement à la parentalité.
- 2.8. Faire de la **santé** une priorité transversale au cœur des préoccupations de l'Agglomération.
- 2.9. Travailler sur **l'attractivité** du territoire pour une **offre de sante déployée à l'échelle agglo**, en concertation avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et la CPTS Centre-Vendée (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).
- 2.10. **Pour une mobilité du quotidien décarbonée**, réinventer la mobilité au quotidien pour offrir le choix à chacun de **moins prendre sa voiture** avec une **démobilité du quotidien**, de **nouveaux modes de déplacements automobile** (co-voiturage, auto-partage, véhicules plus petits...), une **adaptation du monde du travail à l'organisation des transports en commun et inversement**, la remise en service de **dessertes ferroviaires locales**.
- 2.11. Préserver et garantir **des cœurs de bourg et de quartiers vivants, naturels et conviviaux, attractifs et faciles à vivre**
- 2.12. **Maîtriser l'étalement urbain** par une offre de logements adaptés et de qualité au regard de l'objectif ZAN 2030 (Zéro Artificialisation Nette)
- 2.13. **Faire du numérique une opportunité et non une source d'exclusion** en veillant à une cohérence d'accompagnement sur l'ensemble du territoire.
- 2.14. Garantir un accès large aux **sports**, à la **culture** et aux **loisirs** comme moteur de la cohésion sociale
- 2.15. Poursuivre la réflexion sur le sport de haut-niveau et la pertinence ou non d'en faire une priorité.
- 2.16. Devenir un **territoire de l'engagement** de chacun (associations, entreprises, collectifs...) en trouvant les **leviers pour le valoriser** et redynamiser **l'engagement bénévole Sobriété énergétique l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments**.

PRIORITÉS 2023 DES ÉLUS

- L'intergénérationnel imprègne le quotidien de chacun
- Des types d'habitat diversifiés et adaptés
- Le grand âge et la dépendance : s'adapter
- La santé, une préoccupation d'Agglo
- Une offre Petite Enfance maillant le territoire
- Le numérique, une opportunité et non une source d'exclusion
- Le sport de haut niveau
- L'agglo, territoire de l'engagement de chacun
- Pour une mobilité du quotidien

L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

✓ **C'est avec intérêt que le conseil de développement note l'ambition du territoire sur cet axe** avec un nombre conséquent d'objectifs abordant la thématique sous une pluralité d'angles d'attaque, traversant tous les âges, toutes les populations/types d'habitat et toutes les fonctions d'un territoire (se loger, travailler, se déplacer, se distraire (culture, sport et autres loisirs), consommer, se soigner). Néanmoins, certains objectifs, comme mentionné en remarque générale, mériteraient d'être exprimés de façon plus concrète et adaptée au territoire.

✓ **La question des solidarités et de la cohésion sociale pour lutter contre l'exclusion et pour l'inclusion, l'isolement, les discriminations, pour favoriser la santé pour tous** nous apparaît néanmoins comme **une thématique transversale** qui devrait imprégner toutes les politiques publiques.

C'est pourquoi l'aménagement du territoire, son développement devront, via l'outil de planification qu'est le PLUi, prendre en compte les enjeux de cet axe et les traduire d'un point de vue opérationnel.

La mixité générationnelle, la convivialité, l'égalité hommes-femmes, le maintien à domicile autant que faire se peut, l'accès aux droits, la prévention des risques devront imprégner tous les projets d'aménagement et de développement.

✓ **Sur toutes ces questions relevant du social/du sociétal, il est nécessaire de renforcer l'information, la communication, la sensibilisation des citoyens et d'une manière générale** qu'il s'agisse des aînés, de personnes en situation de handicap ou de populations défavorisées en grande précarité, **il serait souhaitable de travailler à la fluidification et la simplification des parcours d'accompagnement** (ex : parcours des demandes et délais d'instruction pour l'aide au maintien à domicile, démarches pour la rénovation de l'habitat).

✓ **Au nom de l'intercommunalité, du souci de l'équité entre communes et de la volonté affichée de faire de la santé une priorité d'agglomération, le CLS (Contrat Local de Santé) gagnerait dans le cadre de son renouvellement à être signé à l'échelle de la communauté d'agglomération.**

✓ **Les initiatives impliquant les habitants, favorisant le lien social notamment à l'échelle du voisinage devront être soutenues. Elles renvoient à la question plus large de la participation, de l'implication citoyenne** (voir avis sur axe 4 du projet de territoire)

✓ **Concernant le sport de haut niveau** et la pertinence ou non d'en faire une priorité d'agglomération, le conseil de développement souhaite rappeler la **place importante tenue par la pratique sportive**, ainsi que culturelle et d'autres loisirs, **pour le maintien du lien social et le vivre ensemble**. Aussi, **le développement du sport de haut niveau, s'il est envisagé, ne doit-il pas se faire au détriment du sport tous publics**. (voir aussi avis sur axe 4 du projet de territoire)

✓ **Enfin pour travailler à une mobilité du quotidien décarbonée** et suivre les évolutions dans le domaine, le conseil de développement propose la **mise en place d'un Observatoire des mobilités** qui aurait pour objectifs prioritaires l'identification des besoins du territoire et des attentes des habitants, des salariés, des entreprises, en les impliquant dans la construction de cet observatoire et le changement vers une mobilité décarbonée.

AXE-3 - L'AGGLO CAPITALE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE :

- 3.1. Habiter un territoire **sobre en énergie, soutenant la rénovation énergétique des bâtiments, producteur d'énergies renouvelables** et engagé dans la transition énergétique.
- 3.2. **Promouvoir un mode de vie, une production et une consommation responsables pour réduire notre volume de déchets**, autant que faire se peut, et **minimiser ainsi l'enfouissement**.
- 3.3. **Préserver nos ressources en eau** en réduisant les prélèvements, en sensibilisant les populations (habitants et entreprises) et en veillant au maintien de sa qualité.
- 3.4. **Bien nourrir** notre population par **une alimentation de qualité et de proximité, favorisant la souveraineté alimentaire du territoire**.
- 3.5. **Préserver notre biodiversité et nos écosystèmes naturels** par l'identification, la préservation et la régulation des espèces, la protection des espaces naturels, des habitats et des corridors et le développement du Conservatoire botanique.
- 3.6. **Végétaliser les espaces publics pour adapter nos communes au réchauffement climatique** (voiries, cours d'écoles, d'EHPAD et autres espaces publics...)
- 3.7. **Intégrer les objectifs du GIEC** (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) **les mobiliser systématiquement dans les politiques publiques de l'Agglomération**.

PRIORITÉS 2023 DES ÉLUS

- Sobriété énergétique l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments
- Des déchets réduits et réutilisés
- La souveraineté alimentaire du territoire
- La végétalisation, des espaces publics
- Les objectifs du GIEC (Groupe d'experts International sur l'Evolution du Climat)

L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Concernant le développement de la méthanisation :

- ✓ Le conseil de développement recommande de **promouvoir la concertation locale le plus en amont possible des projets** pour faciliter l'acceptabilité des projets
- ✓ **La mise en place de la méthanisation** comme source de production d'énergie renouvelable doit nécessairement être pensée **en lien avec une réflexion globale sur l'agriculture, les modes de production alimentaires et l'acceptabilité sociale**.
- ✓ Concernant **le tri et la réduction des emballages**, le conseil de développement préconise de **travailler au renforcement de l'économie circulaire**.
- ✓ Quant à la **lutte contre les dépôts sauvages**, **des précisions sur le « comment »** sont souhaitées.

En matière de sobriété énergétique :

- ✓ Pour les **bâtiments publics**, il est proposé de **travailler sur l'exemplarité** et de s'engager pour des **bâtiments à énergie positive**.
- ✓ Pour les **bâtiments privés**, il est préconisé de travailler à **une amélioration de la visibilité des partenaires** (guichet unique de l'Agglo, ADEME, France Rénov...) auprès des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.

Pour une mobilité décarbonée,

- ✓ le projet de territoire ne devra pas oublier les **déplacements actifs** (vélo et marche notamment) :

Exemples :

- faire le lien avec le programme national de Santé Publique France « Manger-Bouger »,
- être vigilant dans l'élaboration du règlement du futur PLUi à prévoir des stationnements vélo en nombre suffisant (ZAE, espace public),
- inciter les entreprises à encourager les déplacements actifs.

- ✓ Le conseil de développement approuve la volonté de mailler le territoire en bornes de recharge en énergie(s) mais souhaite attirer l'attention sur la **nécessaire harmonisation des systèmes de paiement** (cartes bancaires).

Le conseil de développement approuve l'émergence comme priorité, de la question de l'eau en tant que ressource à préserver.

- ✓ Sur ce volet, **la sensibilisation des populations lui semble être un enjeu majeur.**
- ✓ S'il n'existe pas il serait nécessaire de prévoir **un diagnostic territorial des usages auprès des différents acteurs consommateurs afin de cibler prioritairement les secteurs où opérer des économies.**
- ✓ **Plus que maintenir**, il semble pertinent de **viser à améliorer la qualité de l'eau** pour répondre aux enjeux de Santé Publique et aux enjeux environnementaux.

Un levier important pour améliorer la qualité de l'eau est la **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse**. Par conséquent, un **objectif fort** pourrait être de **tendre à un objectif de zéro produit phytosanitaire de synthèse sur notre territoire d'ici 2050**.

- ✓ Le conseil de développement préconise également **de renforcer la protection des bassins versants**.

Sur la question de la souveraineté alimentaire du territoire,

- ✓ le conseil de développement juge intéressant d'introduire ici la **notion de transition alimentaire**.
- ✓ Cette transition alimentaire doit être pensée, **dans l'objectif de développer les approvisionnements en circuits courts, avec une transition agricole.**
- ✓ **Le PAT** (projet alimentaire territorial) **en cours d'élaboration sera un document stratégique majeur pour la réussite de ces objectifs.**

Afin de participer à la végétalisation des espaces publics,

- ✓ le conseil de développement souhaite attirer l'attention sur le **patrimoine naturel du territoire aggro-yonnais qu'il s'agira de valoriser**. Une étude approfondie des trames vertes et bleues pourrait être lancée par l'Agglo afin de définir une cohérence globale et la possibilité d'établir des ORE (Obligation Réelle Environnementale, dispositif foncier de protection de l'environnement) envisagée dans les zones les plus sensibles.
- ✓ le conseil de développement propose d'introduire ici la **notion de biodiversité cultivée** : des espaces publics végétaux pensés comme des conservatoires de biodiversité cultivée.

La présence du Potager Extraordinaire sur le territoire de l'agglomération est un atout précieux pour la réussite de cet objectif.

Le conseil de développement souhaite afficher une priorité supplémentaire :

Préserver notre biodiversité et nos éco systèmes naturels :

- ✓ **Promouvoir et encourager les atlas de la biodiversité communaux à l'échelle de l'agglomération** pour identifier l'existant afin de construire un plan de protection au niveau de l'Agglo.
- ✓ **S'inspirer et intégrer les trames vertes et bleus dans cette stratégie**

AXE-4 - L'AGGLO CAPITALE, À ORGANISER A TOUTES LES ECHELLES UN AXE TRANSVERSAL POUR QUE VIVE LE PROJET DE TERRITOIRE

OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE :

- 4.1. Faire vivre le **profil de coopération** entre l'Agglo et les communes membres, au nom d'un avenir commun ; adapter la **gouvernance communautaire** pour **intégrer tous les élus au fonctionnement de l'Agglo**.
- 4.2. Renforcer le **rôle fédérateur** et la **dimension ressource de l'Agglo pour la coopération entre communes**
- 4.3. Impliquer les habitants par une **démarche globale de participation** ayant trouvé les ressorts pour mobiliser la population.
- 4.4. Poursuivre le développement de **coopérations efficaces avec les territoires voisins**.
- 4.5. Travailler à l'émergence d'une **identité agglo-yonnaise** à travers des **actions fédératrices**
- 4.6. Promouvoir l'**identité et la notoriété** du territoire à l'échelle de l'Agglo et du département.

PRIORITÉS 2023 DES ÉLUS

- Le rôle fédérateur et la dimension ressource de l'Agglo
- La gouvernance Communautaire
- La coopération avec les territoires voisins
- Démarche de participation des habitants
- L'identité agglo-yonnaise



L'AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Concernant la participation des habitants :

- ✓ **L'implication citoyenne est un enjeu majeur aussi bien pour les habitants que pour le Conseil de Développement** représentant de la société civile. **Il ne s'agit pas de « faire pour » mais de « faire avec » les habitants et la société civile.**

Mais, si nous apprécions la volonté que le territoire devienne un territoire d'engagement, nous nous interrogeons néanmoins sur le niveau et les modalités de la participation citoyenne : quels seront-ils ? Les modalités de coopération entre les citoyens, communes et intercommunalités ne sont pas suffisamment précisées. S'il y a consultation, elle ne doit pas se solder par une simple chambre d'enregistrement.

Notamment, dans un avenir proche, **quelle forme pourrait prendre l'implication des habitants et du Conseil de développement dans l'élaboration du PLUi.**

- ✓ **Pour chaque service/compétence agglo, pouvoir les repérer jusqu'au citoyen**
- ✓ **Face aux difficultés de mobilisation, la question des leviers d'action à trouver pour mobiliser est des plus pertinentes et renvoie à la question de l'animation.**
- ✓ **Au regard du succès des Assises de quartiers tenues sur la Ville de La Roche-sur-Yon, ne pourrait-on pas envisager, sur un même principe, l'organisation d'Assises des 13 communes. Le conseil de développement souhaiterait alors participer à leur mise en œuvre.**
- ✓ **Pour les projets importants, structurants pour le territoire, au-delà de l'éventuelle concertation en amont, organiser des réunions publiques une fois le projet élaboré pour informer et atteindre le citoyen.** Avec la contribution éventuelle d'ambassadeurs s'il y a eu des groupes de travail en amont.

Concernant l'identité du territoire agglo-yonnais :

- ✓ **L'identité de territoire est un enjeu fort mais ne peut se décréter et se forger une identité prendra du temps, d'où l'intérêt de travailler avec les jeunes générations, agglo-yonnais de demain.**

L'identité possède deux dimensions : l'identité endogène où du lien se crée, les habitants faisant territoire et un sentiment d'appartenance émergeant et **l'identité exogène** qui renvoie à l'image et à la notoriété du territoire vis-à-vis de l'extérieur.

L'identité endogène naîtra des services rendus, créateurs de liens entre le citoyen et la collectivité. **Il faut agir dans tous les domaines et donner à voir ce qui se fait sur le territoire, avoir des marqueurs d'agglo.**

- ✓ **Afin de se rapprocher du citoyen, il serait souhaitable d'avoir en commune des agents formés pour informer, orienter, conseiller sur les services /compétences agglo.** Inversement, **l'implication du citoyen dans la réalisation d'actions est génératrice d'identité.**
- ✓ **Sans exclure aucun domaine, on ciblera plus particulièrement les domaines culturel et sportif, en termes de politique publique, davantage qu'en misant sur un grand évènement fédérateur.** Le conseil de développement miserait davantage sur une politique culturelle agglo pour générer du lien et de l'identité endogène que sur un évènement sportif car le sport, à travers ses compétitions, reste fortement attachée à la commune.
- ✓ **Le sport de haut niveau pourrait être fédérateur et créateur d'identité, exogène d'une part** en termes d'image et de notoriété vis-à-vis de l'extérieur, **et endogène d'autre part**, par exemple en décentralisant les entraînements faute de pouvoir décentraliser les rencontres sportives qui nécessitent des équipements sportifs non décentralisables. Les athlètes de haut niveau deviendraient alors des ambassadeurs.
- ✓ Enfin, **Le Roche+**, journal agglo-yonnais, est jugé **comme encore trop centré sur la ville-centre** de la Roche-sur-Yon. « Tant que l'on aura pas changé son nom... » a-t-on pu entendre...

Animé par des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux forts, le projet de territoire des agglo-yonnais à l'horizon 2030 s'inscrit dans la continuité du projet de territoire 2015-2020.

Il permettra de relever les défis des dix prochaines années et d'engager ensemble, au niveau du territoire, les politiques publiques et actions qui conforteront demain la dynamique de notre territoire en termes de développement, unitaire et solidaire, et d'attractivité.

Loin d'être une démarche figée, le projet de territoire, ambitieux et dynamique, se devra de suivre et d'accompagner toutes les mutations à venir en lien avec les évolutions du territoire et du contexte, tant local qu'extra-territorial ou réglementaire.

Projet de territoire, projet des territoires et des communes, fort de la concertation ayant présidé à son élaboration, il est un document cadre que chacun pourra s'appropriier et adopter pour que chaque membre de l'agglomération s'y intègre et que rayonne l'identité agglo-yonnaise.

